



## Priorite conges payes d'ete

Par **louloute86**, le **12/01/2013 à 22:01**

Bonjour tout le monde,rnrnNous voici dans la période de pose des congés payés, et comme tt les ans c est la grande galère.rnTout le monde sauf 2-3 personnesveulent prendre août.rnrnJe voulais savoir qui était prioritaire.rnIl y a 2 personnes qui ont des conjoints qui travail dans des boîte de btps,qui ferment au mois d août.rnDans notre convention, apparemment elles st prioritaires.rnUne collègue ainsi que moi avons 2 enfants dont 1 qui va chez la nounou , et elle prend août.rnDonc tt le mondeveut août.rnQue faire.rnCelles qui sont prioritaires, resteront elles chaque années?rnellesauront forcément 3 semaines de congés en même tps quelques conjoints et moi non.même pas une semaineencommun.rnForcément aucun arrangement n est possible.rnQue faire.rnEst ce qu'elles ont les 3 semaines obligatoirement ou y a t il un 15jours obligatoire avec leur conjoint t c tt.rnrnJe ne c plus quoi fairemon conjoint à aussi des congés imposé et devant elles ça ne vaut rien.....rnrnMerci de vos réponses,rnJe les attends avec impatience.

Par **Lag0**, le **13/01/2013 à 12:41**

Bonjour,rnC'est l'employeur qui doit fixer les dates de congé. Il peut, bien entendu, vous demander vos souhaits, mais il n'a aucune obligation d'en tenir compte.rnEn revanche, il doit tenir compte de la situation familiale de chaque salarié, mais cela ne s'impose pas à lui au cas où il ne pourrait pas contenter tout le monde. Une entreprise qui ferme un mois en juillet par exemple impose donc les congés à cette date pour tous les salariés, quelque soient leurs situation familiale.rnLa seule obligation de l'employeur concerne les couples travaillant dans la société qui doivent avoir un congé simultanée.